

L'an deux mille vingt-trois, le neuf octobre à 19h00, le conseil s'est réuni sous la présidence de Stephen GAUTIER, maire. Réunion tenue en séance publique à la mairie.

**Présents :** Martine BUGNOT, Manuel CARNEIRO, Marc de CLAVIERE, Stephen GAUTIER, Jérôme LACOUR, Elise MERCIER, Madeleine ORIOL, Eliane RAVISTRE, Carine RIGOLLET, Gérard TUFEL, Michel VUGNON

**Ayant donné pouvoir :** Daniel MOREL à Jérôme LACOUR, Ophélie MOREL à Eliane RAVISTRE, Diane SUIPHON à Carine RIGOLLET

**Absent :** Jilian MILLET

**Secrétaire de séance :** Eliane RAVISTRE

**Date de convocation :** 05/10/2023

En début de séance, bilan à mi-mandat, présenté par Isabelle DUBOIS, Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes. Présentation de l'organigramme, des instances et des compétences de la Communauté de Communes de la Dombes. Point sur le projet de territoire : transition écologique, économie, services aux habitants.

## **1. APPROBATION COMPTE RENDU DE REUNION**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 18/09/2023.

## **2. FINANCES**

Le Conseil municipal prend connaissance de la situation financière de la collectivité au 30/09/2023. Un point est également fait des opérations d'investissement inscrites au budget 2023. Le maire précise qu'en matière de DECI, après étude par le SDIS de l'Ain, les investissements à prévoir dans le schéma DECI seraient éventuellement à revoir à la baisse car le SDIS de l'Ain baserait le calcul de la défense incendie sur les surfaces au sol et non les surfaces développées.

## **3. PERSONNEL COMMUNAL**

### **Délibération n° 2023-10-050 : modification du tableau des emplois permanents de la collectivité**

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics, Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter, Considérant le précédent tableau des emplois, adopté par l'assemblée délibérante le 11 janvier 2021,

Le Maire expose que depuis le 01/09/2023 la commune fait appel à la société Restauration pour Collectivités (RPC) pour la fourniture des repas du restaurant scolaire et que par conséquent, le nombre d'heures nécessaires à la confection et service des repas a diminué. Il précise que l'agent technique actuellement en charge de la restauration fait valoir ses droits à la retraite à compter du 01/11/2023.

Pour répondre à ce nouveau besoin, il convient de supprimer l'emploi à temps non complet d'agent de service à la cantine scolaire pour une durée hebdomadaire de 23/35<sup>ème</sup> et de créer un emploi d'agent en restauration scolaire à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 12,60/35<sup>ème</sup>.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la proposition du Maire et fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023, comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Emplois	nombre	Cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
<b>Service Administratif</b>		
Secrétaire de mairie (un adjoint administratif de 2° cl ne peut réglementairement pas occuper ce poste)	1	Adjoint administratif, rédacteur, attaché
<b>Service Technique</b>		
Agent entretien voirie-bâtiments	1	Cadre d'emplois des adjoints techniques
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
Emplois	nombre	Cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Agent spécialisé des écoles maternelles	1	Cadre d'emplois des ATSEM – 31/35 <sup>ème</sup>
Agent de service à la cantine scolaire	1	Cadre d'emplois des adjoints techniques – 12,60/35 <sup>ème</sup>
Agent d'animation accueil périscolaire	1	Cadre d'emplois des adjoints d'animation – 20/35 <sup>ème</sup>
Agent d'accueil à l'agence postale communale	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs - 14/35 <sup>ème</sup>
Agent d'entretien bâtiments publics	1	Cadre d'emplois des adjoints techniques – 12/35 <sup>ème</sup>
Agent d'entretien écoles et CDL	1	Cadre d'emplois des adjoints techniques – 10/35 <sup>ème</sup>

### **Délibération n° 2023-10-051 : adhésion à la convention de participation prévoyance souscrite par le CDG01**

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L827-1 à L827-12,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'Ain en date du 8 septembre 2023 portant acte du choix de l'organisme assureur retenu pour la conclusion de la convention de participation et autorisant la Présidente du Centre de Gestion de l'Ain à signer tous les documents afférents à sa conclusion et à son exécution,

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de l'Ain et TERRITORIA MUTUELLE représenté par ALTERNATIVE COURTAGE en date du 14 septembre 2023,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 13 décembre 2022,

Le Maire rappelle que le Centre de Gestion de l'Ain a lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Prévoyance », conformément au décret n°2011-1474

du 8 novembre 2011 et au décret n°2022-581 du 20 avril 2022. Il précise qu'à l'issue de cette procédure, le Conseil d'Administration du CDG de l'Ain a délibéré le 8 septembre 2023 afin d'autoriser sa Présidente à souscrire une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de TERRITORIA MUTUELLE représenté par ALTERNATIVE COURTAGE pour une durée de 6 ans. Cette convention prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2029.

Les collectivités peuvent adhérer librement à cette convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et tout au long de la convention. Il revient à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de l'Ain et TERRITORIA MUTUELLE, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il accorde sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité à hauteur de 5,40 € par agent, étant précisé que la participation est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés.

Il autorise l'autorité territoriale à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant et dit que les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent seront inscrits au budget.

### **Délibération n° 2023-10-052 : création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L332-23 1° et l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison de l'accroissement du nombre d'enfants fréquentant l'accueil périscolaire et afin de respecter le taux d'encadrement lors des déplacements des élèves entre l'accueil périscolaire et les écoles, il y aurait lieu de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent technique polyvalent à temps incomplet à raison de 8 heures de travail par semaine scolaire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent technique territorial à compter du 06/11/2023 pour une durée de 36 semaines. Il précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 8 heures par semaine scolaire et que la rémunération pourra être comprise entre l'IM 361 et l'IM 392. Il habilite l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

## **4. INFRASTRUCTURES**

### **BATIMENTS**

**Cour et jardin mairie** : la commission Infrastructures a obtenu une autorisation verbale de la part de la propriétaire de la parcelle située derrière la mairie pour passer sur son terrain afin d'accéder au jardin de la mairie. Daniel MOREL sollicitera une autorisation écrite. La commission s'interroge quant à la position de l'évacuation des eaux usées des sanitaires au fond de la cour. Jérôme LACOUR fera appel aux anciens conseillers municipaux. Les premiers travaux d'aménagement du jardin à réaliser seront l'abattage d'arbres morts et malades et l'arrachage des bambous. Il est ensuite prévu l'édification d'une clôture.

### **VOIRIE**

**Chemin des Fausses** : la commission Infrastructures informe le Conseil municipal que le busage béton qui traverse ce chemin est endommagé et bouché par les racines d'un arbre qui pousse à proximité. Daniel MOREL présente le devis de SARL CHAGNEUX & Fils pour l'arrachage de trois souches d'arbre et pour la fourniture et pose d'un tuyau annelé en remplacement de l'ancien busage. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis pour un montant de 3 730,08 € TTC et décide de commander les travaux.

### Sécurisation de la voirie communale :

- Route de la Buissonnière : cette voie communale est étroite et présente plusieurs virages dangereux en raison d'un manque de visibilité. La commission Infrastructures propose d'instaurer une limitation de vitesse à 50 km/heure sur toute la longueur de la voie, de la sortie du bourg jusqu'à la limite du territoire communal.
- Allée de Romans : à la sortie de l'agglomération, le début de cette voie communale comporte des virages dangereux. La vitesse est limitée, depuis 2016, à 50 km/heure entre la Route de Neuville-les-Dames et le Chemin des Trèves. La commission Infrastructures propose d'étendre la zone 50 km/heures jusqu'à hauteur de la propriété sise 1825 allée de Romans, afin d'augmenter la sécurité au point d'arrêt du car scolaire.

**Panneau signalisation au plan d'eau de la Source** : l'un des panneaux nouvellement installés a été arraché et jeté dans le plan d'eau. Il est décidé de commander un nouveau panneau, à positionner, si possible, dans la mare même.

### ASSAINISSEMENT

Stephen GAUTIER donne le compte rendu de la réunion du 09/10/2023 avec BAC Conseils, bureau d'études chargé d'accompagner la commune dans l'exécution du schéma directeur d'assainissement approuvé en 2019, dont l'objectif est d'améliorer les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées. Il rappelle que la campagne de mesures, réalisée à Condeissiat en juin et juillet 2023 par SUEZ dans le cadre du transfert de la compétence assainissement vers la Communauté de Communes de la Dombes, permettra de quantifier les améliorations apportées à la qualité de l'eau par les travaux déjà exécutés sur le réseau de collecte entre 2019 et 2022. BAC Conseils réunit actuellement tous les renseignements nécessaires à l'actualisation de la redevance assainissement en fonction du coût des travaux et des subventions obtenues auprès de l'Agence de l'Eau RMC et du Département de l'Ain.

Le prochain point d'étape avec BAC Conseils est programmé le 08/12/2023.

## 5. CADRE DE VIE

### URBANISME

**Révision du PLU** : lors d'une réunion de travail des élus en charge des « grands projets » en date du 29/09/2023, il a été convenu qu'il serait judicieux de faire le point de l'actualité juridique dans le domaine du droit des sols et notamment autour de l'application de la loi « zéro artificialisation nette ». Jérôme LACOUR se charge de solliciter auprès du service programmation de la Communauté de Communes de la Dombes des conseils concernant l'opportunité de poursuivre la révision générale du PLU.

### TERRAINS

L'office notarial de MEZERIAT informe la commune de la vente d'une parcelle de terrain boisé cadastrée D0321 située au lieu-dit « Bois Froment ». Le Conseil municipal décide de ne pas exercer le droit de préférence prévu à l'article L331-24 du Code Forestier.

### COMMUNICATIONS

**Fibre optique** : afin d'informer au mieux les habitants de la commune, la commission Cadre de Vie sollicitera auprès du SIEA des précisions en ce qui concerne le calendrier de déploiement pour les « raccordements longs ».

**Antenne GSM** : les paraboles sont en place et le raccordement électrique en cours. La mise en service de l'antenne (opérateurs ORANGE et FREE) est annoncée pour décembre 2023.

## NUISIBLES

**Ragondins** : ils impactent directement les étangs en creusant des galeries. La commune doit être particulièrement vigilante vis-à-vis des berges des lagunes qui servent de station de traitement des eaux usées. Compte tenu des dégâts constatés, et renseignements pris auprès du référent de la Communauté de Communes de la Dombes, il est nécessaire de trouver un ou des piégeurs volontaires pour arriver à réguler la population. En l'attente, Marc de CLAVIERE propose de s'en occuper, car plusieurs habitants de la commune s'en plaignent.

## 6. ENFANCE JEUNESSE

### VIE SCOLAIRE

**Rentrée scolaire 2023-2024** : Carine RIGOLLET informe le Conseil des effectifs en ce début d'année scolaire, à savoir 80 élèves, répartis en quatre classes.

**Accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH)** : pour un élève de la classe GS/CP, une demande d'attribution d'un AESH a été formulée par le directeur de l'école auprès de l'Inspection Académique. Cette demande ne devrait aboutir qu'à partir de février ou mars 2024. En l'attente, l'équipe enseignante demande à la commune de financer un complément d'heures à réaliser par l'ATSEM déjà présente les matins. Stephen GAUTIER souhaite que la commune puisse répondre favorablement à cette problématique, mais sous réserve de recevoir de l'Education Nationale l'engagement qu'un AESH sera bien attribué dans les prochaines semaines. Carine RIGOLLET informe le Conseil que le dispositif *Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation PEP 01* peut également proposer un soutien et des conseils à l'intention de l'équipe enseignante pour gérer des situations difficiles. Un représentant du dispositif viendra en mairie dans les prochains jours pour présenter le dispositif au directeur de l'école.

**Semaine du Goût** : les enseignants projettent de proposer, le 20/10/2023, un repas cuisiné par les élèves des écoles et servi à la salle polyvalente. La commune verse une participation au repas d'un montant d'un euro par enfant.

**Temps d'échange Inspection/Maires du 05/10/2023** : Carine RIGOLLET donne le compte rendu de cette rencontre. Les sujets abordés étaient les suivants : plan maternelle, rapports instituteurs-ATSEM, évaluation des écoles, carte scolaire et programme « pHARe ». Un encart sera réservé dans le bulletin municipal 2024 au programme de prévention « pHARe » (programme de lutte contre le harcèlement à l'école).

### PERISCOLAIRE

**Restaurant scolaire** : depuis le démarrage, le 04/09/2023, d'une nouvelle organisation axée autour de la livraison des repas par un organisme extérieur (RPC), les agents encadrant le restaurant scolaire s'organisent pour faciliter le déroulement du temps méridien. L'équipe est aidée par l'organisme LES FRANCAS qui, après un temps d'observation sur le terrain en début d'année, viendra le 12/10/2023 exposer aux agents ses propositions d'amélioration.

**Centre de Loisirs** : la vente de gâteaux, réalisée le 07/10/2023, a permis de générer des finances pour l'association. Une buvette a été tenue dans le cadre d'Octobre Rose dont les bénéfices étaient versés à l'association « *Courir pour Elles* ».

Anne Marie JANODY, agente communale mise à la disposition de l'association Centre de Loisirs, prend sa retraite de la Fonction Publique Territoriale le 01/11/2023. Le Conseil municipal attend l'étude de son dossier par la CARSAT afin d'envisager son embauche en CDD à partir du 06/11/2023.

### ANIMATIONS

**Centre social La Passerelle** : la commission Enfance Jeunesse propose de conclure une convention avec La Passerelle pour l'année scolaire comportant trois animations destinées aux jeunes de 11 à 21 ans : une veillée en

novembre, une animation en février et une autre en avril. Carine RIGOLLET propose que ce point soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil municipal.

## 7. ECONOMIE SOCIAL

### ECONOMIE

**Immeuble commerce** : Eliane RAVISTRE informe le Conseil municipal que cinq visites de ce bien ont été réalisées depuis sa mise en vente autorisée par délibération du 18/09/2023. Une offre ferme a été adressée à la commune. Le Conseil municipal précise que la mise en séparatif des évacuations de l'immeuble n'a pas été réalisée. Il est également rappelé que le local commerce est concerné par un linéaire artisanal et commercial. De fait, aucun changement de destination n'est possible dans les 5 années à partir de la cessation d'activité. Conseil sera pris auprès du notaire pour connaître le délai minimum à respecter entre la publicité et la signature du compromis de vente. Certains diagnostics seront à réaliser dans le cadre de cette vente.

### SOCIAL

**Sentier PDIPR** : l'aménagement de l'aire du Puits d'Argent commencera prochainement par l'abattage de l'acacia. Rendez-vous sera à prendre avec l'exploitant de la parcelle voisine pour expliquer les travaux qui seront entrepris. Eliane RAVISTRE informe le Conseil qu'une table de pique-nique sera installée à cette endroit dans le cadre du circuit PDIPR.

**Octobre Rose** : une trentaine d'invités étaient présents le 07/10/2023 au soir à la projection de photos et pour écouter les témoignages de plusieurs femmes qui suivent actuellement des parcours de soins adaptés proposés par l'association « *Courir pour Elles* ». Les bénéfices de 25,00 € de la buvette tenue par les Conscrits de Condeissiat lors de cette soirée ont été versés à l'association. Le 08/10/2023, 212 personnes ont réalisé les deux circuits de marche. L'opération, vente de tee-shirts comprise, a généré un don d'un montant total de 1 613,00 € qui sera versé à l'association « *Courir pour Elles* ».

**Repas du 3<sup>ème</sup> âge** : le repas (précédemment CCAS) sera organisé cette année par la commission Action Sociale. Le repas aura lieu le 18/11/2023, exceptionnellement au Restaurant Le Frometon à Montracol, le Restaurant Rolande ayant déjà été retenu par le CCAS de Servas.

## 8. COMMUNICATION

**Bulletin municipal 2024** : Stephen GAUTIER informe l'assemblée que la commission Communication se réunira le 13/10/2023 pour fixer le calendrier de réalisation du bulletin municipal 2024.

**Patrimoine** : Stephen GAUTIER rappelle l'intérêt d'écouter et d'enregistrer les souvenirs des personnes volontaires ayant vécu par le passé à Condeissiat. Une personne a proposé de partager quelques souvenirs, il est décidé de fixer un rendez-vous dans les prochaines semaines.

## 9. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

### 10. COMPTE RENDU DE REUNION

Compte tenu de l'ordre du jour chargé, il est décidé de reporter ces points à la prochaine séance du Conseil municipal.

## 11. ACTES DE GESTION ACCOMPLIS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE COMPETENCES DU MAIRE

### Marchés d'un montant inférieur à 15 000 €

Fournisseur	Objet	Montant € TTC	Date paiement
AXIS CONSEILS	Bornage division Puits d'Argent	1 131,00 €	14/04/2023
MESTRE ELEC	Alimentation électrique défibrillateurs	1 332,00 €	02/05/2023
SARL BELOUZARD	Elagages voies communales	535,04 €	02/05/2023
SARL CHAGNEUX & FILS	Curage mare	960,00 €	01/06/2023
REGIE DEPART. TRANSPORTS	Transports scolaires pour Eaupéra	384,00 €	13/06/2023

### Cimetière - délivrance et reprise des concessions

Concessionnaire	Concession	Durée	Date titre recettes

### Droit de préemption urbain

Adresse du bien	Référence cadastrale	Décision	Date	Réf
84 route de la Bresse	B1081-1074-1077-1076-1080	non préemption	27/05/2023	DIA00111323V0001

### Frais d'avocats, notaires, huissiers, experts

Prestataire	Objet	Montant € TTC	Date paiement

### Conclusion ou révision de baux de location

Adresse du bien	Preneurs	Loyer annuel € TTC	Date conclusion

## 12. QUESTIONS DIVERSES

Tri des déchets à la salle polyvalente : il est décidé d'équiper le bar de la salle polyvalente avec un bac jaune et un bac vert. L'agent technique prendra les mesures pour établir la place disponible.

Vaisselle du Comité des Fêtes : la location de la vaisselle est gérée par un agent technique qui prépare les quantités louées et les facture pour le compte du Comité des Fêtes en fonction de chaque location de salle. Eliane RAVISTRE demande dans quelle mesure on peut donner libre accès au placard à vaisselle à d'autres personnes, notamment aux élus, alors que l'agent a la responsabilité de l'attribution et de la vérification des pièces et de leur bon état.

Pigeons : le Conseil municipal décide de passer commande d'un dispositif à ultrasons afin d'éloigner les pigeons qui nichent dans le grenier du bâtiment de la mairie.

La séance est levée à 23h55